



HAL
open science

Ecochard, La Corse et l'environnement

Daniel Pinson D. Pinson

► **To cite this version:**

Daniel Pinson D. Pinson. Ecochard, La Corse et l'environnement. African and Mediterranean Journal of Architecture and Urbanism, 2020, Issue 3, V.2 (N°1 (2020)), pp.1-14. halshs-02903225

HAL Id: halshs-02903225

<https://shs.hal.science/halshs-02903225v1>

Submitted on 27 Jul 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Ecochard, La Corse et l'environnement

Le schéma d'aménagement de 1971, de la mer à la montagne¹

Daniel Pinson

UMR TELEMMe, Aix Marseille Université CNRS

daniel.pinson@univ-amu.fr 0033 687 845 559

Résumé :

L'architecte Michel Ecochard (1905-1985) est connu pour ses travaux au Moyen-Orient et en Afrique, notamment au Maroc, comme directeur de l'urbanisme du protectorat. Contraint de quitter ce pays peu avant son indépendance (1955), il obtiendra quelques commandes en France et notamment celle du schéma d'aménagement de la Corse. Prenant la mesure de l'épaisseur environnementale d'une île dont l'Etat veut aménager le littoral au profit du tourisme, il s'attache à démontrer, à travers son étude du schéma, l'unité mer-montagne caractérisant un territoire dont la richesse sociétale, patrimoniale et naturelle risque d'être compromise. Ecochard ne parviendra pas à faire reconnaître par la communauté corse un document considéré avant tout, bien qu'il soit une tentative de résistance au « tout tourisme », comme une émanation du pouvoir central. La surenchère des indépendantistes ne fera qu'accroître cette interprétation. Et pourtant ce schéma participe d'une prise de conscience environnementale tout à fait nouvelle pour l'époque dans le champ de l'aménagement.

Mots clés : Ecochard, Corse, aménagement, environnement, modèle, schéma, tourisme

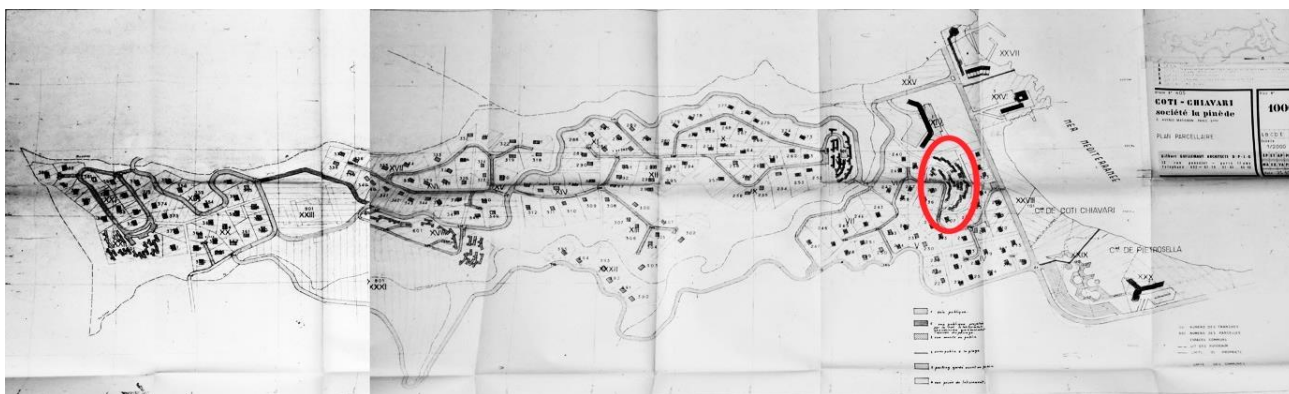
¹ Cet article est le développement des produits d'une recherche qui a été financée par CAMU, Actions Programmées de Recherche Interdisciplinaires en Méditerranée (APRIMED) du Labexmed. Ce programme a bénéficié d'une aide du gouvernement français au titre du Programme Investissements d'Avenir, Initiative d'Excellence d'Aix-Marseille Université - A*MIDEX (voir : <http://camu.mmsh.univ-aix.fr/>).

Ecochard, La Corse et l'environnement

Le schéma d'aménagement de 1971, de la mer à la montagne

Auparavant actif au Moyen-Orient, à la fois dans le domaine de l'archéologie et dans celui de l'urbanisme (Ghorayeb, 2018), l'architecte-urbaniste Michel Ecochard s'est surtout fait connaître pour son travail au Maroc, de 1946 à 1953, au moment où il fut chargé de l'urbanisme dans ce pays encore sous protectorat français (Ecochard, 1955). Adeptes de Le Corbusier, il le retrouve en 1953, lors du IX^e congrès des CIAM (Congrès Internationaux d'Architecture Moderne), à Aix-en-Provence (Bonillo, Massu, Pinson, 2006). C'est à cette occasion qu'il exposera sa théorie dite de la « trame sanitaire », terme donné à son action en faveur de « l'habitat du plus grand nombre » au Maroc, celui des populations marocaines occupant les bidonvilles surgis en lisière de grandes villes comme Casablanca (Pinson, 1985).

Démis de ses fonctions à la suite de la pression des spéculateurs (Munoz, 1983), il se voit confier quelques chantiers sur le continent (Nanterre, Lyon, Martigues), ainsi que deux projets de « stations touristiques » en Corse, à Coti-Chiavari (Ill. 1) et à Cervione. Prenant en charge l'aspect urbanistique de projets qui ne parviendront jamais à aller jusqu'au bout de leurs ambitions, Ecochard abandonnera à ses associés de départ la réalisation des quelques tranches de travaux effectivement réalisés.



Ill. 1 : Station touristique du Domaine de la Pinède à Coti-Chiavari, 1963 (AD Ajaccio 1222 W 48) ; (seule la partie entourée en rouge a été réalisée)

En 1967, la DATAR, de création récente (1963), lui confiera le premier schéma d'aménagement de la Corse (1969-1971). Il ira jusqu'au bout de cette mission sur laquelle ses témoignages postérieurs, à la différence d'autres travaux, restent cependant bien silencieux. Nous verrons en quoi la pression de la promotion privée sur le littoral, avec un pouvoir plus complaisant à son égard sous le ministère d'Albin Chalandon (1968-1972), mais aussi la démesure des projets et l'hostilité de la société corse à un schéma trop tourné vers le tourisme, peuvent l'expliquer.

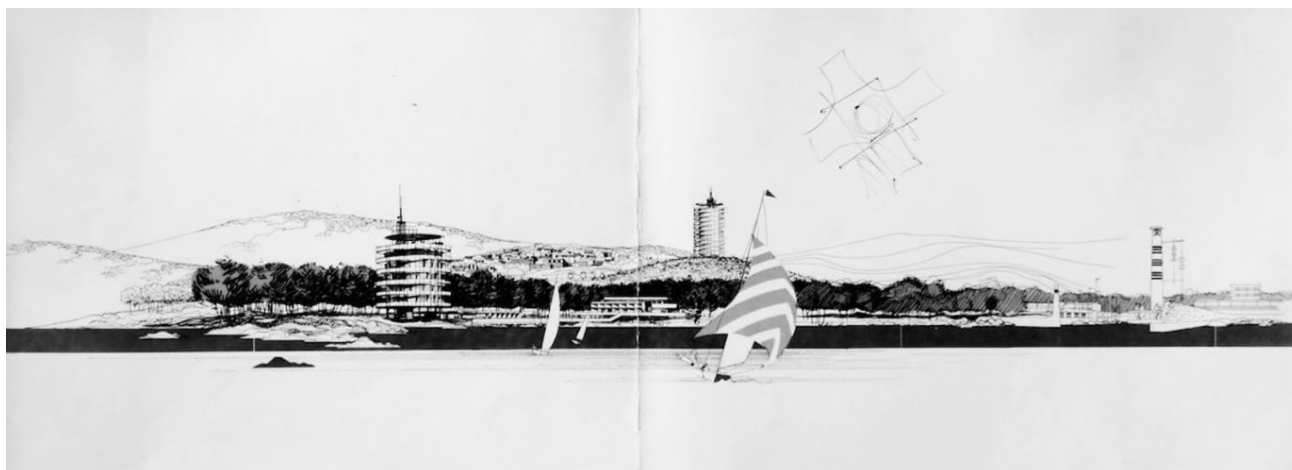
S'il existe, chez Ecochard, un modèle repris de son expérience antérieure sur la rive sud de la Méditerranée et transposé sur la rive nord, il est moins à rechercher dans un dessin, une forme, que dans une méthode de travail : elle se fonde sur une étude des réalités historiques (il a un passé d'archéologue en Syrie) et sociales (il est un humaniste nourrissant des sympathies à gauche). Travaillant au Maroc pour un « habitat du plus grand nombre », il fonde son approche sur la collecte de données sociales, et surtout sur des enquêtes de terrain. En Corse, Ecochard poursuit cette démarche sociale et transdisciplinaire, avec cette nuance qu'il y ajoute une forte préoccupation paysagère et environnementale. Elle n'est pas sans faire écho, nous le verrons, à des sensibilités et des problématiques nouvelles à la fin des années 1960.

Avant de parler du travail d'Ecochard pour le schéma d'aménagement de la Corse, il convient de souligner l'enjeu que constitue, dans les années 1960, le tourisme dans la politique d'aménagement en France.

1. L'enjeu du tourisme pour la Corse

Le tourisme est en effet, pour la France des années 1960, un des projets majeurs d'aménagement. C'est la fin des ZUP et l'essor de la « société du loisir » (Dumazedier, 1962), qui en dit aussi la démocratisation. La Côte d'Azur étant saturée et de plus en plus réservée à une clientèle huppée, les touristes migrent vers les plages de la *Costa del Sol* ou vers les Baléares. Pour contrer cette évasion, l'Etat met en place, par l'intermédiaire de la DATAR, dès sa création, en 1963, la mission Racine pour le Languedoc-Roussillon qui transformera ce littoral marécageux en zone touristique.

L'Etat nourrit de non moins grandes ambitions pour la Corse. A cet effet, il met en place, en 1957, la SETCO (Société pour l'équipement touristique de la Corse), une société d'économie mixte sous tutelle de la Caisse des Dépôts (Fabiani, 2018), pour faire de l'Île de Beauté, avec le tourisme comme « le levier de (s)a renaissance », une « seconde Côte d'Azur » (J. Renucci, 1962). Moins d'une décennie plus tard, est créée en 1966, rattachée à la DATAR, la « Mission interministérielle d'aménagement pour la Corse ». Son premier responsable sera l'ancien sous-directeur du commissariat au tourisme, Victor Mosca. Sous son influence, la SETCO prospectera les opérateurs français, mais aussi et surtout étrangers, pour des projets qui vont tendre à la démesure² (Ill. 2) et s'attirer l'hostilité de la société corse, élus comme population, puis l'opposition de plus en plus radicale des indépendantistes (Martinetti, 2007).



Ill. 2 : Projet immobilier développant la « station de tourisme » de Coti-Chiavari (1968), Guillemaut, architecte (AD Ajaccio 1222 W 48)

2. Le schéma d'aménagement de la Corse (1967-1972)

La lecture du contrat initial, signé en 1968³, et dont l'objet est l'« Etude d'un schéma d'aménagement de la Corse », montre à l'évidence que la place faite au tourisme est la préoccupation dominante des deux commanditaires, la DATAR, relevant du Premier Ministre, et la DAFU (Direction de l'aménagement foncier et urbain), service du Ministère de l'équipement et du

² Elle devra rapidement réduire ses ambitions, et ses difficultés culmineront avec l'ambitieux projet de Pinia, à proximité de l'étang d'Urbino, sur la côte orientale. L'opération, qui prévoyait une « station touristique de 20 000 lits, soit, à l'époque, le quart des lits à la disposition des touristes ayant la Corse pour destination, reste mentionnée dans le schéma, mais, lâché par le Conseil général et visé par des attentats, le projet sera abandonné après 1973 (AD Corse du Sud 1222 W 46 Dossier Domaine de Pinéa, également nommé Pinia).

³ AD Corse du Sud 1222 W 2.

logement. Cette seule phrase résume parfaitement leur objectif : « *L'ensemble de ces études sera mené dans la perspective du développement touristique de la Corse* ».

Nous verrons plus loin, en étudiant le contenu du schéma, comment Ecochard est parvenu à faire évoluer cette commande vers une meilleure prise en compte de la totalité du territoire de la Corse. On peut penser, à ce sujet, que le changement de présidence à la tête de la mission d'aménagement de la Corse, en mars 1970, (un ingénieur en chef du génie rural et des eaux et forêts remplaçant l'ancien sous-directeur du commissariat au tourisme) a pu aider à réduire la place accordée initialement au tourisme.

2.1. La réception du schéma par les élus corses

En effet, lorsque, en juillet 1971, la présentation du schéma aux élus est annoncée, certains d'entre eux, et non des moindres, en particulier le maire de Bastia, Jean Zuccarelli, et Edmond Simeoni, le Président de l'ARC (Action Régionaliste Corse), organisent, peu avant la réunion du Conseil général, une table ronde à laquelle ils invitent largement la presse. Ils vont y mettre en pièces le projet de schéma⁴. Les participants soulignent ainsi l'état « *insuffisamment avancé* » du document présenté et protestent contre le fait que sa préparation ait été confiée à « *un groupe de continentaux* », alors que, affirment-ils, « *une région doit être pensée en fonction de ses habitants* » (*Nice-Matin*, 4 juillet 1971).

Quelques jours plus tard, lors de la présentation du schéma au Conseil général, le maire de Bastia réitérera sa critique, évoquant une « *technocratie dévorante* », au point que le Préfet se verra dans l'obligation, en mentionnant le nom de l'auteur du schéma : « *Ecochard, architecte-urbaniste* », de souligner qu'il résulte de « *la synthèse d'un long travail mené par la DATAR et de nombreux fonctionnaires résidant en Corse* » (*Le Provençal*, 7 juillet 1971). Le schéma sera finalement approuvé le 6 juillet 1971 par la majorité d'une assemblée de Corse clairsemée (26 voix contre 5 et une abstention)⁵, et adopté par le gouvernement le 5 août 1971.

En réalité, ce qui suscite la réserve ou la méfiance, voire l'opposition affirmée des élus, c'est la faiblesse de la place institutionnelle qui est la leur, alors qu'ils s'estiment, en tant que représentants de la société corse, les plus légitimes à définir et à décider les orientations pour l'aménagement de leur territoire.

C'est donc bien plus à la méthode que s'en prennent les opposants qu'au contenu du schéma lui-même. Le compte rendu d'une réunion à la Préfecture d'Ajaccio le 23 octobre 1970⁶, quelques mois avant sa présentation aux élus, et à laquelle assiste Ecochard, ne leur donne pas tout à fait tort. L'appartenance des personnalités réunies traduit d'une certaine manière la maîtrise que l'Etat entend conserver dans le pilotage du schéma. L'objet de la réunion est mentionné en ces termes : « *Schéma Ecochard, Documents agricoles et autres aspects sectoriels* ». Les présents, outre le représentant du Préfet et Ecochard, sont principalement des fonctionnaires de l'Etat (sous-préfets en exercice, responsables des directions départementales de l'agriculture -DDA- et de l'équipement -DDE-...).

L'avenir fera apparaître que la société corse n'était aucunement disposée à s'approprier le schéma de 1971, conçu trop loin d'elle, et ce malgré l'attention que Michel Ecochard avait pu porter aux réalités de la Corse et de sa réserve à l'égard de la politique du « tout tourisme » que souhaitaient

⁴ « Table ronde sur le schéma d'aménagement : les participants rejettent à l'unanimité ce 'document' » (*Nice-Matin*, 4 juillet 1971).

⁵ Le journaliste Pascal Bontempi, dont les compte-rendu dans *Le Provençal* sont abondants et précis, met en évidence, dans une note liminaire (« *Trop d'absents* », *Le Provençal*, 9 juillet 1971), la très faible participation des élus à la séance : « *En effet, dit-il, il ne s'est trouvé que trente-deux élus cantonaux sur les soixante-deux qui composent l'assemblée départementale pour participer au vote final du document amendé* ».

⁶ AD Corse du Sud 1222 W 2.

d'autres pour l'île. Plusieurs événements viendront d'ailleurs mettre bientôt le schéma au second plan de l'actualité : l'affaire des boues rouges de la Monte-Edison, qui éclate en 1972 (Fabiani, 2018), mobilise une société corse déjà sensibilisée aux questions environnementales avec le refus, dans les années 1960, de la création d'un site d'expérimentation nucléaire dans les anciennes mines de l'Argentella en Balagne (Martinetti, 2007). Le discours nationaliste sera le plus prompt à s'en saisir, engrangeant ainsi une part du capital de confiance dont il va bénéficier par la suite auprès de la population corse.

Pourtant, et nous allons le voir en pénétrant plus au cœur du contenu du schéma, cet aspect socio-environnemental avait progressivement été pris en compte par l'équipe d'Ecochard, qui, dans son traitement du schéma, se saisissant aussi de certaines initiatives engagés par plusieurs élus corses, souhaitait mieux articuler l'approche du littoral à celle de l'arrière pays et à la défense de ses richesses culturelles, historiques et paysagères.

2.2. L'évolution du schéma vers une meilleure prise en compte de l'environnement

Si l'on fait quelque peu abstraction de la seule réception du schéma d'aménagement par les élus corses, et si on procède à une lecture plus neutre du schéma, on ne peut que reconnaître le bien-fondé de beaucoup des constats et des préconisations d'Ecochard. C'est ce que souhaite montrer le développement qui suit.

En s'engageant dans l'élaboration du schéma, Michel Ecochard s'est mis en retrait des projets qui l'avaient conduit en Corse, celui de Coti-Chiavari, comme celui du Domaine de Campoloro, près de Cervione. Par ailleurs très occupé par la commande de l'université de Yaoundé, au Cameroun, et manifestement indisposé par les pressions des promoteurs, Ecochard va limiter son activité en Corse à la conception du seul schéma. Il prend progressivement la mesure de la complexité de sa tâche, de sa nouveauté en regard de son expérience - certes méditerranéenne, mais aussi plus familière des situations urbaines - et de sa forte dimension environnementale. C'est pour mieux aborder cette dernière qu'il fait appel à la collaboration de son fils Marc, géographe.

En regard de cette nouvelle problématique environnementale, Ecochard n'est pas tout à fait isolé. Si, dans la sphère du pouvoir, la tendance dominante reste celle d'une modernisation du territoire à grande vitesse, il s'y fait jour également des préoccupations plus volontiers versées dans sa protection, qu'il s'agisse de son patrimoine ou de ses espaces naturels menacés. Le colloque de Lurs-en-Provence, en 1966, consacré aux parcs naturels régionaux (Antoine, 1966) est éclairant à cet égard. Organisé à l'initiative de la DATAR, et notamment par Serge Antoine⁷, gendre d'Ecochard, il constitue une stimulante rencontre d'intellectuels de renom, d'acteurs politiques, de hauts fonctionnaires et de praticiens.

Assiste aussi à ces « *Journées d'études* » un certain Pannier⁸, ingénieur en chef du génie rural et des eaux et forêts. Ce haut fonctionnaire nous intéresse car c'est lui qui, en mars 1970, remplacera Victor Mosca, ancien chef de service du Commissariat au tourisme, comme président de la Mission interministérielle pour l'aménagement de la Corse⁹. Manifestement, il facilitera l'évolution du schéma dans le sens voulu par Ecochard. Antérieurement Michel Ecochard avait déjà reçu, dans un courrier datant de mai 1970 et pour la question du patrimoine bâti, le soutien de François Sorlin, Inspecteur général des Monuments historiques, un autre participant, particulièrement actif, du même colloque de Lurs¹⁰. Nous verrons plus loin le rôle que son ministère de tutelle, celui des

⁷ Il sera bientôt nommé directeur de cabinet du premier ministre de l'environnement, Robert Poujade (1971).

⁸ La fonction mentionnée est bien celle qui figure sur l'arrêté de sa nomination comme président de la Mission interministérielle pour l'aménagement de la Corse.

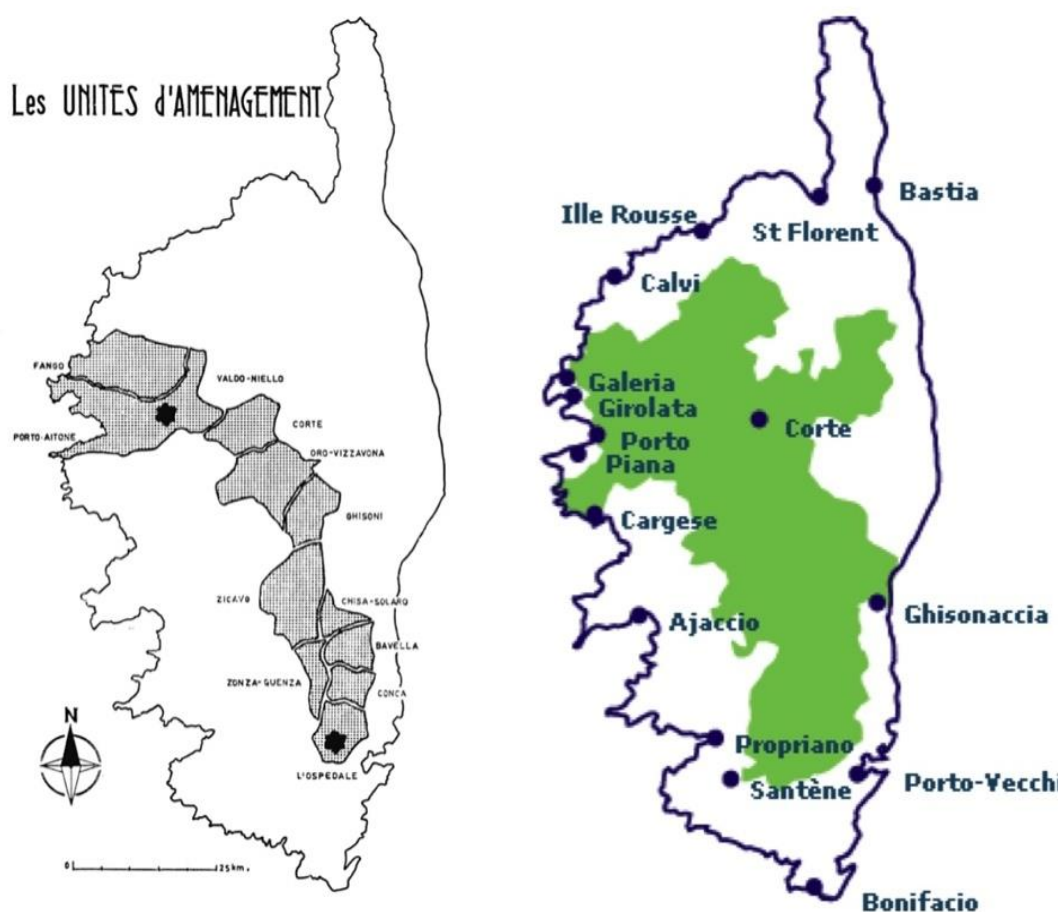
⁹ Arrêté du ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé du Plan et de l'aménagement du territoire, en date du 17 mars 1970 (J.O. du 22 mars 1970).

¹⁰ Au nom de la Direction de l'Architecture, il préside la journée consacrée à la « *Conservation* ».

affaires culturelles, a pu jouer dans la commande d'une étude confiée à Marc Ecochard. Cette dernière viendra en appui de la doctrine « mer-montagne » qu'Ecochard finira par faire admettre.

2.3. Un travail coupé de la société corse

Ecochard reste cependant coupé des milieux corses. Les questionnaires d'enquêtes qu'il adresse aux maires restent apparemment sans retour, si l'on en juge l'absence de traces dans les archives départementales¹¹. Pourtant, plusieurs élus, à la même période, développent des initiatives qui, pour certaines, seront prises en compte dans le schéma. C'est en premier lieu le Parc Naturel Régional (Ill. 3), créé en 1971 et porté par François Giacobbi, sénateur-maire de Venaco. Le projet était déjà, en 1966, en gestation au Conseil général, à la suite du rapport du Pr Molinier sur « *la protection et la sauvegarde des richesses naturelles de la Corse* » (Richez, 1970 ; Lefevre, 2001).



Ill. 3 : Les limites du PNR en 1971 (Source : G. Richez et J. Richez-Battesti) et en 2018 (source : PNRC)

On dispose également d'un texte de vingt pages – non daté, mais on peut estimer qu'il se situe entre 1960 et 1970, décennies de ses mandats – de l'ancien Maire de Morosaglia, Paul Ferrandi, montrant que le développement du tourisme à l'intérieur de l'île était une forte préoccupation chez certains édiles et qu'ils ne manquaient pas d'idées neuves à ce sujet, avec, notamment, la « *création de*

¹¹ AD Corse du Sud 1222 W 49.

centres d'hôtellerie cellulaire ("*paésotels*", du corse "*paese*" = village) » et l' « *extension de ce potentiel hôtelier par la remise en état de maisons inhabitées* »¹².

Si ce genre d'initiatives tend à recentrer l'attractivité de la Corse sur son arrière pays, d'autres sont en germe qui viendront fixer des limites à la sur-occupation du littoral et contribuer ainsi à la naissance de la loi idoine (1986). C'est la lecture que l'on peut faire de la création en 1976 du Conseil des rivages de la Corse par le Sénateur-Maire de Pianà, Nicolas Alfonsi (Martinetti, 2007).

3. L'avant-projet de schéma directeur

Ecochard avait défini, pour le schéma, une méthode et un plan de travail dès novembre 1967. Le texte qui leur est consacré, intitulé « *Avant-Projet de Schéma directeur pour la Corse* »¹³, est accompagné d'un diagramme présentant le planning des études successives à mettre en oeuvre. Pour bien le comprendre, il est nécessaire d'avoir en tête que, à ces dates, avec la fin des grands ensembles et le retrait de l'Etat, avec le frémissement pavillonnaire et ce que Bauer et Roux vont appeler la « *rurbanisation* », avec la préparation et l'adoption concomitantes de la LOF (Loi d'Orientation foncière, 1967), l'urbanisme est en plein renouvellement du point de vue politique et juridique. Ce contexte n'est pas nécessairement une aide pour définir ce qu'Ecochard appelle une « *doctrine d'aménagement* ».

Le même document définit cet avant-projet comme « *la première phase d'une étude d'ensemble des plans d'urbanisme de l'île, la deuxième phase étant constituée par la mise au point des plans directeurs des groupements côtiers* ». Son intérêt est aussi de mettre en évidence les liens entre les différentes opérations conduisant à la définition du schéma d'aménagement, en particulier « *l'enquête générale, l'analyse de sites, le programme et les partis d'aménagement* », puis l'application de ces derniers tant sur les plans directeurs que sur l'action permanente.

Le rapport correspondant à cet avant-projet ne figure pas dans les archives consultées. Par contre le dossier graphique, expression fondamentale de ce type de travail, conformément à la pratique la plus courante des urbanistes de cette période, est complet¹⁴. Il comprend à la fois la mise en « *cartes* » des données recueillies auprès de différents services de l'Etat et d'autres institutions comme la SETCO, et la formalisation des éléments d'une doctrine d'aménagement, dénommée « *zoning* ». Aux termes de ce processus, qui part des constats, puis énonce des préconisations thématiques sectorielles, intervient la synthèse que constitue le « *Plan directeur* », document majeur de l'avant-projet de schéma.

Michel Ecochard produit ainsi, en 1969, à l'échelle du 1 : 100 000^e, une première version graphique très aboutie du futur schéma, accompagnée de « *cartes* » thématiques à plus grande échelle (1 : 250 000^e). Cette première série de documents graphiques renseigne sur les thèmes dont s'est emparé Ecochard pour l'élaboration de cet avant-projet de schéma d'aménagement de la Corse. Des « *cartes annexes* », au nombre d'une dizaine, détaillent encore les cartes précédentes. Celle relative aux plages, à l'échelle du 1/100 000^e, qui les dénombre à l'unité près, est impressionnante de précision. A elle seule, elle démontre qu'Ecochard a répondu avec la plus grande rigueur à la commande qui lui a été faite relativement au tourisme.

On notera cependant qu'avec la carte n°2 consacrée aux « *Sites et monuments* », dont la légende additionne aussi bien les sites naturels (comme le parc régional en voie de création) que les monuments (telles que les tours génoises, les églises, les sites pré- ou protohistoriques...), Ecochard n'entend pas faire l'impasse sur les richesses intérieures de l'île. Mieux, la dernière carte, la n°8, intitulée « *Zoning* », loin de se cantonner à cerner les groupements d'urbanisme déjà reconnus, et

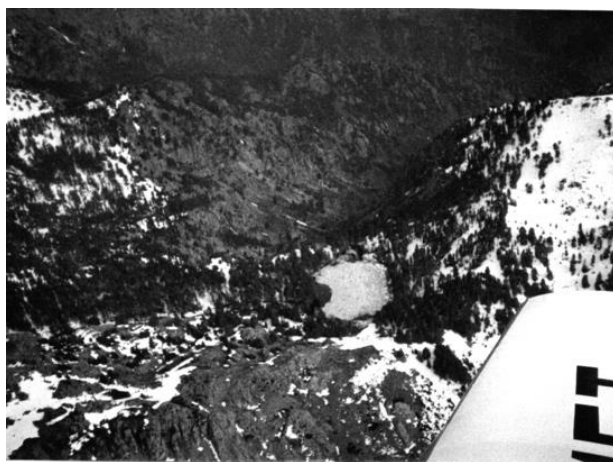
¹² AD Corse du Sud 1222 W 2

¹³ AD Corse du Sud 1222 W 2, dossier « Rapport Ecochard ».

¹⁴ Archives personnelles de Tessa Ecochard.

qui, pour la plupart, concernent des agglomérations côtières, s'attache également à délimiter, à l'intérieur de la Corse, des « secteurs dont l'étude d'ensemble est souhaitable ».

Bien que l'absence de dates sur beaucoup de plans n'aide pas à comprendre la succession des études, on note cependant que, au fur et à mesure de leur production, la place dévolue aux parties intérieures de la Corse ne cesse de prendre de l'importance. Le plan de 1969 est déjà accompagné de deux cartes complémentaires consacrées au tourisme (« carte 5 : *Tourisme* », « carte 6 : *Tourisme 2* »). La première, de l'ordre du constat, est principalement centrée sur le tourisme littoral ; elle porte l'indication des voies d'entrée du tourisme (ports et aéroports), de deux catégories de zones d'accueil littorales : les « *intensives* » et les « *dispersées* » ainsi que la mention des ports de plaisance. La seconde, de nature plus prospective, a ceci de particulier, en plus d'indiquer (en rouge) les unités touristiques et les zones d'accueil littoral intensif à créer ou à développer, de mettre en évidence (en vert), outre le parc régional et des zones de protection naturelle, des « *secteurs de l'arrière pays à attrait touristique* ».



Ill. 4 : Ecochard aux commandes de son planeur ; le lac de Creno au pied du Mont Sant'Eliseo photographié à partir de son avion (Archives Tessa Ecochard)



Ill. 5 : Croquis de repérage, par la marche, dans les vallées du Tavignano et de la Restonica (les « cônes de vision » numérotés sont accompagnés de photos qui ont beaucoup jauni avec le temps (Archives Tessa Ecochard)

A cette première version de 1969 et à ses « cartes », viendront bientôt s'ajouter d'autres documents graphiques, tantôt constats (comme la carte dédiée à « *L'agriculture et les terres exploitables* » et celle des « *Zones de vie traditionnelle de l'arrière-pays* »), tantôt préconisations (comme celle des « *Zones prioritaires d'aménagement Mer-Montagne* »). Articulant intelligemment, dans son travail de terrain, les échelles et les méthodes (l'avion et la marche) (Ill. 4 et 5), Ecochard fait en effet ressortir la forte relation entre mer et montagne et la menace que font peser, sur une côte fragile, le désordre des projets touristiques et souvent leur démesure.

Si l'on en juge par certains échanges de courriers avec le Ministère des Affaires culturelles, Ecochard témoigne d'une préoccupation sans doute moins présente dans les autres instances du pouvoir dont relève son travail, en particulier le Ministère de l'Équipement. Ainsi François Sorlin, l'Inspecteur général des Monuments historiques mentionné plus haut, en même temps qu'il le remercie de l'envoi de son premier « *Plan d'aménagement* » de 1969, l'appuie pour l'importance qu'il accorde aux sites et monuments : « ... *la protection doit être envisagée en priorité mais je comprends parfaitement votre souci de ne pas effrayer le Ministère de l'Équipement et les collectivités locales...* »

Ce courrier est en quelque sorte l'annonce de la commande, par le Ministère de la Culture, des « *Études préliminaires* » sur la « *Protection des sites naturels et historiques de la Corse* ». Michel Ecochard va en confier l'élaboration à son fils Marc, géographe, au moment où se met en place le tout jeune Ministère de l'environnement (8 janvier 1971).

4. L'étude de Marc Ecochard

Lorsque Michel Ecochard sollicite la collaboration de son fils Marc, ce dernier a non seulement un niveau de formation universitaire solide, mais aussi une expérience tant dans le domaine de la cartographie, de la pédologie qu'en matière de travail de terrain, ayant réalisé en Uruguay et pour le compte de la coopération technique une étude sur l'élevage et l'agriculture de ce pays¹⁵. L'étude préliminaire que lui a confiée son père débouche sur un document d'une trentaine de pages, dont huit cartes¹⁶. Son contenu est clairement orienté vers la protection intégrée des côtes et de l'intérieur ; l'auteur se montre par ailleurs, à travers ses cartes, particulièrement précis sur les sites proposés à la protection.

L'étude comprend quatre parties. Les deux premières exposent les « *Principes de protection* » et « *Les données du problème en Corse* » et les deux dernières définissent « *Les principes de protection du littoral* », d'une part, et « *de l'intérieur* », d'autre part. À l'évidence c'est l'occupation touristique sauvage qui motive la raison d'être principale de l'étude et l'urgence qu'il y a à se saisir de la question. Il ne faut pas « *oublier*, précise son introduction, *que la Corse évolue comme un tout, une région, et non uniquement comme un littoral* » et que, « *si la Corse se tourne maintenant vers ses côtes, c'est au prix d'un déséquilibre de l'intérieur* ».

« *Il est donc encore temps*, poursuit Marc Ecochard, *de trouver les formules de "rééquilibrage" et d'harmonisation au niveau de la protection et de l'aménagement, qui l'une et l'autre ne peuvent plus être envisagés par des actions "au coup par coup", mais dans une perspective d'ensemble. Ce dernier point implique non seulement une appréhension globale des problèmes du périmètre côtier, mais aussi le rétablissement des liaisons au sens large (naturelles, touristiques, économiques) entre la mer et la montagne, condition fondamentale de l'équilibre régional de l'île* ».

Plus concrètement, l'auteur met l'accent, en partant d'exemples empruntés à de Réparaz (1962), sur deux caractéristiques essentielles de la Corse : elle est d'abord « *une montagne... mais une montagne profondément humanisée* », qui, du fait de la déprise agricole et de la dépopulation de la

¹⁵ Entretien avec Marc Ecochard.

¹⁶ Archives personnelles de Marc Ecochard. Le document ne présente pas de date et c'est de mémoire que Marc Ecochard le situe.

première moitié du XXe siècle, a été de nouveau gagnée par le maquis et ainsi plus exposée à la multiplication et à la progression des incendies ; elle est ensuite « *une forêt, qui n'est pas là le moindre élément de l'originalité et de la beauté de l'île* ». Cependant sa fragilité et sa régression, en raison des incendies, rend nécessaire un « *effort de restauration et de reboisement des pentes intermédiaires* ».

La conclusion de ces « *Etudes préliminaires* » donne avec beaucoup de fermeté le résultat auquel a abouti leur auteur : « *La protection des sites est le corollaire indispensable et le complément de toute politique d'aménagement. A la limite, les deux termes de protection et d'aménagement doivent être confondus* ». En conséquence, poursuit Marc Ecochard :

« *Il convient de ne pas perdre de vue l'unité profonde, aussi bien humaine que naturelle, du versant Corse, rompue aujourd'hui par le développement puissant des régions côtières, et qui pourrait retrouver dans l'avenir un équilibre nouveau, pourvu que l'on tienne compte des réelles possibilités d'aménagement touristique et économique de la montagne.* »

5. La version finale du schéma

Cette étude ne fait qu'appuyer et renforcer les constats et les préconisations du rapport en voie de finalisation élaboré par Michel Ecochard. L'accent mis initialement par la mission interministérielle d'aménagement de la Corse sur le développement du tourisme aura par ailleurs pu être atténuée avec le changement de présidence (R. Pannier en remplacement de V. Mosca, voir plus haut). A la faveur de cette inflexion, Ecochard parvient à faire graver, dans le document retenu pour la version finale du schéma (DATAR, 1972), une stratégie d'aménagement fondée sur les trois orientations suivantes :

- « - *l'aménagement de la Corse a comme moteurs privilégiés l'agriculture et le tourisme; cependant, un début d'industrialisation légère serait bénéfique à l'équilibre économique général;*
- *l'aménagement de la Corse ne doit pas se limiter à l'aménagement du littoral, ce doit être un aménagement en profondeur, alliant la mer et la montagne :*
- *l'aménagement de la Corse doit respecter ses caractéristiques naturelles et humaines.* » (p. 17)

Le schéma est développé en quatre parties abordant tour à tour les « *Données actuelles de la situation de la Corse* », « *Les vocations par types d'activités* », « *L'organisation du développement dans l'espace* », et enfin « *Les actions prioritaires* ». Il se termine par une courte conclusion au titre un peu convenu, mais cependant évocateur : « *Terre d'avenir* ».

Le texte souligne tout d'abord l'atout du tourisme pour la Corse, dans un contexte marqué par l'essor de cette activité en France et en Europe et l'engagement très fort de la nation dans l'aménagement touristique du Languedoc, l'objectif étant de tarir la fuite des vacanciers vers les côtes espagnoles. Face à la fragilité de l'économie corse, très dépendante du continent, le tourisme apparaît comme une opportunité à ne pas négliger, à condition d'améliorer les transports et de respecter « *les principes directeurs* » présentés plus haut.

Dans la seconde partie, l'agriculture et le tourisme sont abordés dans cet ordre, laissant apparaître un potentiel de développement important y compris pour la première activité, notamment dans « *plusieurs vallées et zones côtières* » où pourraient être associés agriculture et tourisme.

« *L'organisation du développement dans l'espace* » est l'objet de la 3^e partie. Ecochard met en évidence ce qu'il appelle des « *lignes de forces* », avec « *le double souci de sauvegarder le milieu naturel et d'éviter une dispersion des efforts* ». A cet effet il y a lieu de concentrer les moyens sur des zones géographiques favorables et de ne pas séparer le littoral de l'intérieur. Quatre « *zones d'entraînement* » sont ainsi identifiées, autour de Porto-Vecchio, Bonifacio, Figari, autour du golfe

d'Ajaccio, autour de la Balagne et sur la plaine orientale, de Bastia jusqu'à Aléria. Viennent ensuite des « *points forts* », à partir du Sartenais-Valinco, de Sagone et Vico, de la région de Corte, et enfin autour de Calacuccia. Le Parc Naturel Régional, fraîchement créé, est présenté à la fois comme un dispositif de protection de la nature et de lutte contre les incendies en même temps qu'une incitation au développement d'un tourisme permettant d'améliorer les échanges mer-montagne. Enfin le même chapitre, soulignant l'insuffisance de protection d'un « *ensemble exceptionnel de sites naturels et historiques* », recommande d'en faire un nouvel inventaire et de porter une attention particulière à des sites naturels marqués par la « *sauvagerie du paysage* ».

La dernière partie du schéma est réservée aux « *actions prioritaires* ». Y figurent « *l'amélioration des transports* » (qui inclut le développement de charters), « *la politique foncière* », qui, à travers « *un programme d'acquisition* », notamment « *aux extrémités des caps* », préfigure la création et l'action du Conservatoire du Littoral, créé en juillet 1975, « *les équipements collectifs* », en particulier l'aménagement hydraulique ainsi que les routes, les ports et aérodromes et les télécommunications, enfin « *la protection du milieu* », « *retenue comme un principe fondamental pour l'aménagement de la Corse* ». Le traitement des ordures ménagères est mis en avant, comme pour mieux souligner l'actualité d'une question dont la gravité a pris aujourd'hui d'énormes proportions, ainsi que la préservation de la qualité architecturale des constructions, dans le respect du « *style de l'habitat ancien... sans pour autant se contenter d'un pastiche* ».

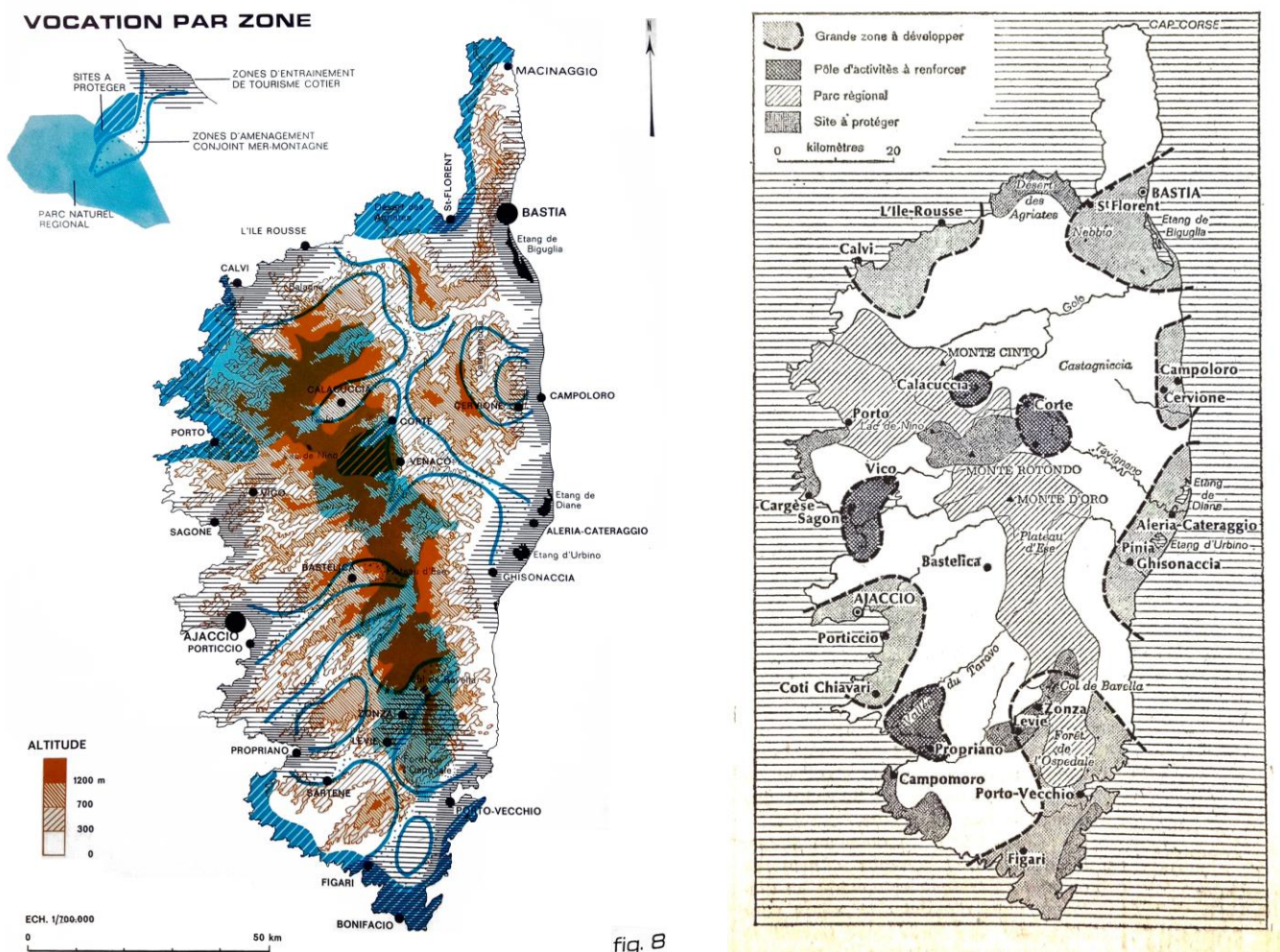


fig. B

Ill. 6 & 7 : « Fig. 8 » « Vocation par Zone » du schéma d'aménagement de la Corse (1971) (Source DATAR) et le schéma paru dans le journal Le Monde du 19 juin 1971.

La conclusion « *Terre d'avenir* » propose de « *faire de l'aménagement de la Corse, qui est d'abord l'affaire de ses habitants, une véritable opération pilote* ». « *Le succès de cette stratégie, est-il ajouté, repose au premier chef sur l'adhésion et le dynamisme de la population, à travers ses assemblées élues et ses organismes professionnels* ».

Cette belle intention, comme nous l'avons déjà souligné, ne sera pas suivie d'effets. Même si elle travaille avec les services déconcentrés de l'Etat sur l'île, l'agence d'Ecochard est d'abord perçue comme son agent. Marc Ecochard, parlant des quelques réunions où il s'est trouvé en présence d'élus locaux, témoigne de cette situation inconfortable qui était celle de l'équipe formée par son père, entre pressions des promoteurs et sourde hostilité de beaucoup d'élus locaux.

En réalité, et d'une certaine manière la faible représentation des élus lors de sa discussion au Conseil général l'atteste également, ce schéma, porté par la Mission interministérielle, émanation de l'Etat central, était ignoré, volontairement ou non, par une société corse où commençait par ailleurs à éclore les revendications indépendantistes. Et pourtant, a contrario de ce que prétendaient certains élus et non des moindres (le maire de Bastia), la volonté d'Ecochard de s'appuyer sur les élus est démontrée à travers les questionnaires qu'il leur adresse ou leur fait adresser via les services déconcentrés de l'Etat. Ces questionnaires, qui devaient précéder des entretiens en face à face, ne semblent ni avoir eu de retour écrit, ni avoir donné lieu aux entretiens prévus.

Bien que la DATAR s'en attribue la paternité (seul le nom de Marc Ecochard apparaît comme cartographe), le schéma reflète, dans son ensemble, le travail de l'agence Ecochard, autant en ce qui concerne la mise en forme des données qu'en ce qui concerne les préconisations. Certaines cartes montrent à l'évidence la volonté d'infléchir la tendance à privilégier une approche touristique : aussi bien dans la version initiale de 1969 (la carte n°2 : « *Sites et monuments* », la carte n° 6 « *Tourisme – 2* » qui porte l'attention sur des zones de l'arrière-pays) que d'autres cartes de la version définitive : (Fig. 5 : « *Agriculture et terres exploitables* », Fig. 8 : « *Vocation par zone* »). Cette dernière carte, qui fait en quelque sorte office de traduction graphique du schéma, a ceci de particulier qu'elle ajoute à une version précédente¹⁷ des « *zones d'aménagement conjoint mer-montagne* » (Ill. 6 et 7).

Ecochard tient fermement cette orientation en respectant ce qui reste la demande initiale de la Datar, même si la Mission interministérielle, à la veille de la création du Ministère de l'environnement (janvier 1971) et en changeant de président, a pu, en mars 1970, revoir ses orientations trop favorables au tourisme.

6. Conclusion

Où est alors le modèle porté par Ecochard, reproduit de son expérience antérieure, notamment marocaine ? Confronté au cas de la Corse, Ecochard a élargi son approche du social, déjà soulignée par d'autres auteurs (Ghorayeb, 2018). Certes le social reste présent dans l'attention qu'Ecochard porte à une société « traditionnelle » confrontée à la modernisation sauvage de la société de consommation et dont le tourisme, modèle année 1960, constitue un pan particulièrement conquérant et spéculatif.

Pourtant il ajoute à cette enquête sociale dont il est familier, un volet environnemental en tenant le plus grand compte de la richesse de la Corse sur ce plan, avec toute son épaisseur historique, anthropologique et naturelle (traces archéologiques, hommes et traditions, montagnes, forêts, faune et flore...), mais aussi les menaces qui la guette (spéculation touristique sur le littoral, risque des incendies, enjeu de l'eau...). Il faut y voir l'affirmation des exigences de rigueur, de droiture professionnelle, d'éthique sociale et environnementale qui habitent Michel Ecochard et le

¹⁷ Reproduite par *Le Monde* dans son article du 19 juin 1971 annonçant le débat du Conseil général sur le schéma.

conduiront ainsi, par exemple, en 1973, en désaccord avec les autorités de Mascate, capitale du sultanat d'Oman, à renoncer au contrat pour son aménagement¹⁸.

Par cette ouverture à l'environnement, Ecochard participe aussi d'un mouvement qui affecte la société d'après 1968. A la dénonciation de insalubrité du XIXe siècle et de la première moitié du XXe aura succédé celle de la pollution dont l'incidence sur les milieux humains et naturels est d'une autre ampleur. On en perçoit les premières manifestations dès les années 1965, avec les « marées noires ».

En juin 1967, Michel Ecochard, pressenti pour la nouvelle chaire d'urbanisme à la section d'architecture de l'Ecole Nationale Supérieure des Beaux arts de Paris dont il est issu¹⁹, avait couché sur le papier ses « *Propositions concernant l'enseignement d'urbanisme dans le cadre de la formation des architectes* ». On peut considérer qu'elles constituent le socle théorique sur lequel il s'appuie pour penser sa pratique, à un moment où il s'apprête également à élaborer le schéma d'aménagement de la Corse. La mention des « *Deux thèmes principaux d'enseignement* », déclinés l'un et l'autre selon la double rubrique du contenu et des méthodes, est à noter : « *1/ Analyse de l'environnement, 2/ Organisation de l'espace* ». Sa déclinaison du premier thème montre le caractère systémique qu'Ecochard donne à la notion d'environnement. Sans entrer dans le détail plus fin encore qu'il fixe pour chacune de ces composantes, il reste intéressant de les énumérer : « *l'environnement géographique, l'environnement historique, l'environnement humain, l'environnement économique, l'environnement juridico-politique* ». Sa conception de l'environnement n'est donc aucunement strictement naturelle ou paysagère. Elle est holistique en pensant l'homme dans son milieu physique, social et - par la référence à l'histoire notamment - culturelle.

Une telle évolution annonce le développement durable. La création du Ministère de l'environnement (janvier 1971), au plan national, et la tenue de la première conférence internationale de l'ONU sur l'environnement à Stockholm (juin 1972) en sont les premières étapes avant la conférence de Rio de 1992. On le voit, Ecochard était, à travers la préparation de son enseignement auprès des architectes, mais aussi, avec l'ensemble de ses expériences, celles acquises en Syrie dans le domaine de l'archéologie, dans les pays d'Afrique en matière de développement, et en Corse avec la puissance qu'y trouvent les relations société, nature, mer et montagne, complètement mêlé à cette prise de conscience mondiale de l'enjeu environnemental.

Références et bibliographie

Antoine, S., H. Beaugé, J. Blanc (Ed.). 1966. *Les Journées d'études sur les parcs naturels régionaux*. Lurs-en-Provence. Paris : La Documentation française.

Bonillo, J.-L., C. Massu, D. Pinson (Dir.). 2006. *La Modernité Critique, Autour du CIAM 9 d'Aix-en-Provence, 1953*. Marseille : Editions Imbernon.

DATAR. 1972. « Schéma d'aménagement de la Corse ». In *Travaux et Recherches de Prospective*, n°32. Paris : La Documentation française.

Dumazedier, J. 1962. *Vers une civilisation du loisir*. Paris : Le Seuil.

¹⁸ « *En plein désert on crée des villes avec les détroques usées de notre civilisation, avec les rêves des débuts de l'industrialisation de l'Europe qui voulait voir d'immenses boulevards couverts d'automobiles allant nulle part, mais signifiant la réussite de la technologie, la richesse de classe et la marche en avant de la dite civilisation.* » (p. 80 de *L'Autre*, manuscrit illustré et non publié de Michel Ecochard, non daté, sans doute entre 1977 et 1985) (Archives personnelles de Tessa Ecochard).

¹⁹ Cette charge s'inscrit dans une ambitieuse réforme menée à l'initiative du Directeur de l'Architecture, Max Querrien, qui souhaite donner aux nouvelles écoles d'architecture le nom de « Facultés de l'environnement » (*Commission des programmes, Rapport final*, 1967) (AN Pierrefitte 19870645/1).

- Ecochard, Marc. sd. *Protection des sites naturels et historiques de la Corse, Etudes préliminaires*. Paris : Ministère des Affaires culturelles. Ronéoté.
- Ecochard, Michel. 1955. *Le roman d'une ville* : Casablanca. Paris : Editions de Paris.
- Fabiani, J.-L. 2018. *La sociologie de la Corse*. Paris : La Découverte,
- Fazi, A. 2009. *Les stratégies d'aménagement régional en Corse : mutation du contexte et permanence des difficultés*. URL : <https://www.wmaker.net/andrefazi/attachment/526155/>.
- Ghorayeb, M. 2018. « Transferts, hybridations et renouvellements des savoirs. Parcours urbanistique et architectural de Michel Écochard de 1932 à 1974 », *Les Cahiers de la recherche architecturale urbaine et paysagère*. URL : <http://journals.openedition.org/craup/544>.
- Lefevre, M. 2001. « Ecologie et géopolitique en Corse », *Hérodote* 100, p. 32-54. URL : <https://www.cairn.info/revue-herodote-2001-1-page-32.htm>
- Martinetti, J. 2007. « Les tourments du tourisme sur l'île de Beauté », *Hérodote* 127, p. 29-46, URL : <https://www.cairn.info/revue-herodote-2007-4.htm-page-29.htm>
- Munoz, S. 1983. « Spéculation et répercussion des influences politiques sur l'urbanisme dans la zone française du protectorat au Maroc », *Cahiers de la Méditerranée* 26.1. Cités et nations au Maghreb. URL : https://www.persee.fr/doc/camed_0395-9317_1983_num_26_1_941.
- Pinson, D. 1985. « Urbanisations périphériques récentes à Casablanca », *Espaces et sociétés*, Etudes sur l'espace. URL : <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-01527897>.
- Renucci, J. 1962. La Corse et le tourisme *Revue de géographie de Lyon* 37.3. URL : www.persee.fr/doc/geoca_0035-113x_1962_num_37_3_1740
- de Réparaz, A. Diversité et évolution des structures agraires corses (deuxième article), *Méditerranée* 1. URL : www.persee.fr/doc/medit_0025-8296_1962_num_3_1_1027.
- Richez, G., J. Richez-Battesti. 1970. « Le parc naturel régional et l'économie de la Corse », *Méditerranée* 3. URL : www.persee.fr/doc/medit_0025-8296_1970_num_1_3_1365.
- Tafari, C. 2010. « Littoral corse: entre préservation de la nature et urbanisation, quelle place pour les terres agricoles ? », *Méditerranée* 115, URL : [http://journals.openedition.org.lama.univ-amu.fr/mediterranee/5216](http://journals.openedition.org/lama.univ-amu.fr/mediterranee/5216).

Illustrations

- Ill. 1 : Station touristique du Domaine de la Pinède à Coti-Chiavari (seule la partie entourée en rouge a été réalisée) (AD Ajaccio 1222 W 48)
- Ill. 2 : Projet immobilier développant la « station de tourisme » de Coti-Chiavari (1968), Guillemaut, architecte (AD Ajaccio 1222 W 48)
- Ill. 3 : Les limites du PNR en 1971 (Source : G. Richez et J. Richez-Battesti) et en 2018 (source : PNRC)
- Ill. 4 : Ecochard aux commandes de son planeur ; le lac de Creno au pied du Mont Sant'Eliseo photographié à partir de son avion (Archives Tessa Ecochard)
- Ill. 5 : Croquis de repérage par la marche dans les vallées du Tavignano et de la Restonica (les « cônes de vision » numérotés sont accompagnés de photos qui ont beaucoup jauni avec le temps (Archives Tessa Ecochard)
- Ill. 6 : « Fig. 8 » « Vocation par Zone » du Schéma d'aménagement de la Corse (1971) (Source DATAR)